

définir l'organisation

Il était assis, immobile devant la télévision dans la chambre 932 de l'hôtel Biltmore.

Mary Higgins Clark, *La nuit du renard*



1 Yakusa (exercice 37), référence 2

La première phase de l'organisationnel est de définir les postes de travail. Quels sont les deux postes de travail de la procédure suivante :

Comme la Mafia italienne, les yakusas sont organisés en famille : au sommet, un parrain, en dessous, les frères aînés, les frères cadets et les enfants, qui regroupent tous les membres adoptés par le clan. A cette structure, les yakusas ont ajouté la relation spécifiquement japonaise d'*oyabun-kobun* ou littéralement de "parent-enfant". L'*oyabun* assure conseils, protection et secours contre la loyauté indéfectible et les services de son *kobun*.

Dans la société féodale du XVIII^e siècle japonais, le système d'*oyabun-kobun* formait la base des relations entre maître et apprenti, suzerain et vassal, et, dans le Milieu naissant, entre chef et partisan. C'était un miroir de la famille japonaise traditionnelle, au sein de laquelle le père détenait une autorité sans appel, jusqu'à choisir le conjoint et l'avenir de chacun de ses enfants.

La relation oyabun-kobun, qui entraînait parfois une dévotion fanatique au patron, donna force et cohésion aux premiers gangs yakuzas. Aujourd'hui, la modernisation ne l'empêche pas de favoriser parmi les yakuzas un esprit de loyauté, d'obéissance et de confiance, inconnu dans les groupes de criminels américains, si ce n'est entre les plus proches des parents par le sang. Le sociologue Hiroaki Iwai, qui fait autorité en matière de délinquance japonaise, définit ainsi la dévotion exigée de l'oyabun : "Le nouveau kobun devra se comporter comme une 'balle' (teppodama) dans les combats contre les autres gangs ; il devra se tenir en première ligne, devant les fusils et les épées des adversaires au péril de sa vie. Le cas échéant, il assumera la responsabilité d'un crime commis par son oyabun et ira en prison à sa place."

*Voilà, dit Gévigne. Je voudrais que tu surveilles
ma femme.*

Boileau Narcejac, D'entre les morts

Procédure punition MCT ? (exercice 38), référence 2

Déterminer les messages résultats de l'opération organisée "punir infraction" qui fait intervenir les deux postes de travail précédents à partir du texte suivant :

Les infractions aux règles de la bande étaient sévèrement punies. La lâcheté, la désobéissance, la trahison des secrets de la bande n'étaient pas seulement traitées comme des forfaitures, mais aussi comme des affronts à la réputation et à l'honneur de l'organisation elle-même. Certains délits étaient particulièrement graves, notamment le viol et les petits vols. Hors la mort, la peine la plus lourde était l'expulsion. Une fois l'offenseur chassé, l'oyabun informait les autres bandes de sa disgrâce. Dès lors, l'exclu ne trouvait plus à s'employer nulle part. La tradition persiste encore.

Dans le cas d'expulsion, la bande envoie par le courrier régulier une série de cartes postales - en clair - à tous ses correspondants de la pègre. Ces cartes comportent un avis formel d'expulsion et demandent aux autres gangs de s'abstenir de toute relation avec l'exclu.

En cas de faute sérieuse, qui n'entraînait cependant ni la mort ni l'expulsion, les *bakuto* avaient recours à la coutume du *yubitsume* qui consistait à amputer cérémonieusement la phalange supérieure du petit doigt du coupable. Cette pratique d'ablation était assez répandue. Dans les derniers rangs de la société Tokugawa, d'autres que les bakuto y avaient recours, comme les prostituées du célèbre quartier de Yoshiwara à Tokyo, qui en faisaient une marque de dévotion à leurs maquereaux. Initialement, la mutilation du doigt avait pour but d'affaiblir la main, ce qui empêchait le joueur d'empoigner son sabre avec toute sa force. Imposées ou volontaires, de telles pratiques inféodaient le kobun errant plus étroitement encore à son patron.

Lorsque la mutilation est faite dans une intention de pénitence, la phalange amputée est enveloppée dans un tissu de prix et solennellement remise à l'oyabun. En général, l'oyabun l'accepte car ce geste jouit d'un grand prestige. Dans les cas de récidive, on peut encore pratiquer une seconde amputation de la deuxième phalange du même doigt ou de la première d'un doigt différent. Le yubitsume précède souvent l'expulsion, punition permanente infligée par le gang.

Cette pratique s'étendit des bakuto aux *tekiya* et à d'autres organisations criminelles et, selon les autorités japonaises, s'est banalisée depuis les temps féodaux. D'après les enquêteurs officiels, en 1971, 42 % des bakuto présentaient cette mutilation et 10 % d'entre eux l'avaient accomplie au moins deux fois.

Annoncer et introduire des gens était une fonction convenant comme un gant à Baptiste Cormier.

Léo Malet, 120, rue de la gare

Maastricht (exercice 39)

Décrire la procédure de la codécision à partir du texte suivant : trouver les postes de travail, les opérations et les messages organisés. Quelles remarques pouvez-vous effectuer sur cette procédure ?

Maastricht a l'occasion de franchir un nouveau pas en direction de la reconnaissance d'un pouvoir législatif effectif au Parlement européen, en instaurant, pour une série de domaines importants, la procédure de codécision, procédure qui donne au Parlement le pouvoir d'arrêter conjointement avec le Conseil règlements, directives, décisions ou recommandations, sur un pied d'égalité.

Les modalités de la codécision

La procédure suivante a été retenue :

1) *Le Conseil, sur proposition de la Commission, statuant à la majorité qualifiée, transmet au Parlement une proposition commune.*

2) *Dans les trois mois, le Parlement peut alors :*

- l'approuver : l'acte est alors définitivement adopté ;
- ne pas se prononcer : le Conseil décide alors seul conformément à sa position commune ;
- la rejeter : le texte est alors réputé non adopté, si une tentative de conciliation préalable entre les deux institutions n'a pas abouti ;
- l'amender : le Conseil a alors deux possibilités :
 - soit adopter les amendements parlementaires (à la majorité qualifiée si ces amendements sont retenus par la Commission, à l'unanimité, si la Commission a émis un avis négatif), le texte ainsi amendé est alors approuvé ;
 - soit, en cas de désaccord sur tout ou partie des amendements, engager une procédure de conciliation au sein d'un Comité de conciliation qui réunit, à parité, des

représentants du Conseil et du Parlement, en présence de la Commission, qui doit s'attacher à rapprocher les points de vue.

Le Comité de conciliation se met d'accord dans les six semaines sur un projet commun - soumis ensuite à l'approbation des deux institutions. Si le Conseil, à la majorité qualifiée, ou le Parlement, à la majorité absolue, se prononce favorablement, ce texte commun est approuvé ; dans le cas contraire, la proposition est abandonnée et celle-ci est alors réputée non adoptée.

On notera que dans cette procédure, contrairement à la procédure de droit commun, la Commission n'est pas appelée à se prononcer sur les amendements proposés. Il en résulte qu'une modification de ses propositions initiales n'implique pas l'unanimité du Conseil.

*La foi, c'est un roc ! La foi, c'est comme un rêve
en or massif !...*

Chester Himes, *Tout pour plaire*

4 Cas ecclésiastique (exercice 40)

Cet exercice montre l'importance de la définition de l'organisation sur l'informatisation. Les modèles conceptuels restent les mêmes et différentes organisations sont prises en compte. L'exercice consiste à dessiner les modèles conceptuels, les différents modèles correspondant aux cinq organisations (ou inorganisations) et, enfin, d'imaginer deux architectures informatiques pour deux organisations, la plus centralisée et la plus "naturelle".

Une nouvelle église veut s'implanter en Animie. Sa fonction principale est de "moraliser la vie des pécheurs". Son organisation comprend 3 niveaux : national, régional et local. Les gentils prêcheurs doivent déterminer les règles à respecter et les sanctions à observer dans le cas de non-respect des règles. Les pécheurs déclarent leurs péchés en fonction des règles émises, et les prêcheurs indiquent en retour la pénitence à effectuer.

4.1 Dessiner le MCC (partenaires, domaines et messages)

D'autres messages peuvent exister.

4.2 Indiquer les informations des messages échangés

4.3 Dessiner le MCT

Le modèle conceptuel de traitement définit les opérations conceptuelles enclenchées à la réception d'un message ou les opérations génératrices de messages conceptuels.

4.4 1^{er} cas : Gourou I dit "Grand Khan"

La première organisation est à la naissance de l'Organisation. Le fondateur est un gourou tout-puissant appelé "Grand Khan". Il fixe les règles et les sanctions. Celles-ci sont répercutées auprès de ses lieutenants régionaux, qui les répercutent sur les prêcheurs locaux.

Dessiner l'organigramme, la définition des postes de travail et la procédure de définition des règles et de pénitence.

4.5 2^e cas : Gourou II est en difficulté

La deuxième organisation fait suite à la mort du gourou. Point de successeur, une lutte acharnée se joue entre son fils spirituel et son gendre. Aucune directive n'est donnée par les éléphants, qui se battent entre eux. Les prêcheurs fonctionnent sans eux.

Dessiner l'organigramme, la définition des postes de travail et la procédure de définition des règles et de pénitence dans ce deuxième cas.

4.6 3^e cas : Gourou II est vainqueur

La lutte acharnée entre le fils spirituel et le gendre donne un vainqueur ou un des deux se sépare et fonde une autre Eglise. Le vainqueur, Gourou II, nomme ses partisans à l'échelon régional et leur laisse une large autonomie. Ils ont droit de définir les règles et les sanctions que chaque personne doit appliquer au niveau local.

Dessiner l'organigramme, la définition des postes de travail et la procédure de définition des règles et de pénitence dans ce troisième cas.

4.7 4^e cas : Gourou III

Au bout d'un certain temps, les disciples sont désorientés. Telle région est très laxiste, une mort d'homme se traduit par un an de pénitence, tandis que l'autre implique le rejet de l'Église. Il est donc décidé d'harmoniser certaines règles. Une hiérarchie des fautes et des sanctions est faite - capitale, grave et légère ou mignonne- et déterminée par Gourou III (Gourou II est parti avec la caisse). Le niveau local peut décider des fautes légères. S'il veut donner des sanctions graves ou capitales, il doit en référer au niveau régional. Celui-ci peut donner des sanctions légères et graves et doit en référer à Gourou III pour les fautes capitales.

Dessiner l'organigramme, la définition des postes de travail et la procédure de définition des règles et de pénitence dans ce quatrième cas.

4.8 5^e cas : Gourou IV

Après de nombreuses années, l'église a prospéré et comprend beaucoup de membres. Gourou IV a compris les bienfaits de l'informatique et veut, tous les jours,

sur son bureau, une synthèse des sanctions données. Il veut harmoniser les règles et suivre l'activité de ses régions.

Nous supposons que la procédure est la même, sauf les nombreux rapports que demande Gourou IV (objectifs, écarts, révisions...).

4.9 Architecture et outils informatiques

Dessiner le schéma d'architecture informatique dans le deuxième cas (Gourou II en difficulté) et dans le dernier cas (Gourou IV). Nous supposons qu'il existe 1 Gourou, 9 lieutenants régionaux et 290 prêcheurs locaux. Définissez les coûts d'investissements et de fonctionnements de matériels et logiciels dans les deux cas. Aidez-vous de l'annexe. Ne tenez pas compte de la réalisation des logiciels, les modèles de données et la liste des outils n'ayant pas été effectués.

Chapitre 9 : outils données ou traitements ?

*Jim Tarr ramassa le cigare que j'avais fait rouler
sur son bureau, inspecta la bague, arracha le
bout d'un coup de dents et se pencha pour
prendre une allumette.*

D Hammett, *La femme dans l'ombre.*

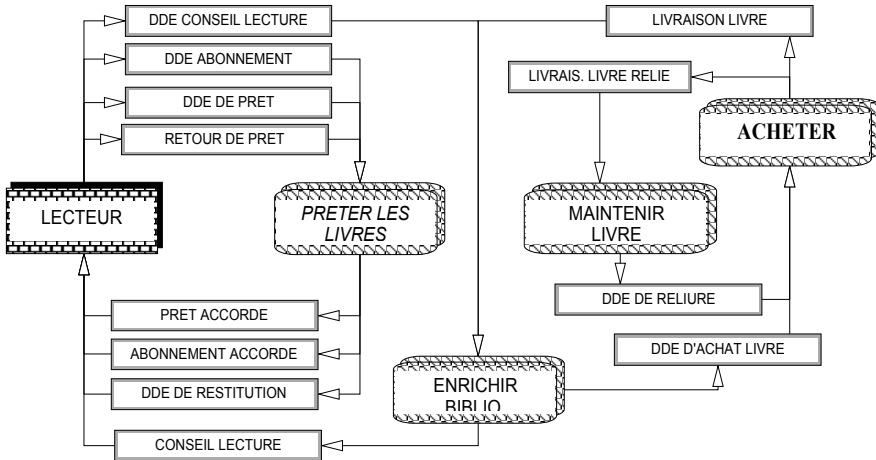
Ce cas reprend l'étude de la bibliothèque décrite au chapitre 4. Les différents modèles de référence sont explicités ci-après jusqu'aux procédures. L'exercice consiste à imaginer les outils informatiques à partir des données et des traitements (opérations des procédures). Le corrigé montrera les conséquences de ces différentes approches. Un sous-ensemble d'un domaine est repris afin de rendre l'exercice plus facile !

1 MCC

Le modèle de communication comprend le domaine "prêter les livres".

Les partenaires ou intervenants externes à la bibliothèque sont : "lecteur" (de livre), "éditeur" (de livre) et "relieur" (de livre) qui pourraient être des types (appelés sous-types) de fournisseur. D'autres partenaires tels que "mécène" ou "banque" ne sont pas représentés.

Les domaines sont : "prêter les livres aux lecteurs" (assurer la rotation des livres prêtés, récupérer les livres prêtés), "enrichir la bibliothèque" (conseiller le choix de lecture, commander les nouveautés) et "maintenir les livres en état" (faire relier les livres, les mettre au pilon). On ne considérera par la suite que le domaine (restreint) "prêter les livres".



Les messages entre domaines ne sont pas représentés. Ils pourraient être la demande d'état de livre entre "prêter" et "maintenir", la demande de livre non connu...

Les messages sont :

Demande d'abonnement : nom personne, prénom personne, adresse personne.

Demande de prêt : titre de l'ouvrage, auteur, thème.

Retour de prêt : n° de livre, date de retour réelle du livre.

Prêt accordé : n° de livre, date de retour maximum du livre, date du prêt, n° de prêt.

Abonnement accordé : n° d'abonné.

Demande de restitution : date de la relance, nom abonné, adresse abonné, n° de livre, date de retour maximum du livre, date du prêt, n° de prêt.

Les règles de calcul sont :

Calcul de la date de retour théorique à partir de la date du prêt et de la durée maximale du prêt (qui dépend du titre emprunté).

Calcul du nombre de livres empruntables calculé à partir du n° abonné en recherchant tous les exemplaires non rendus.

2 MCT

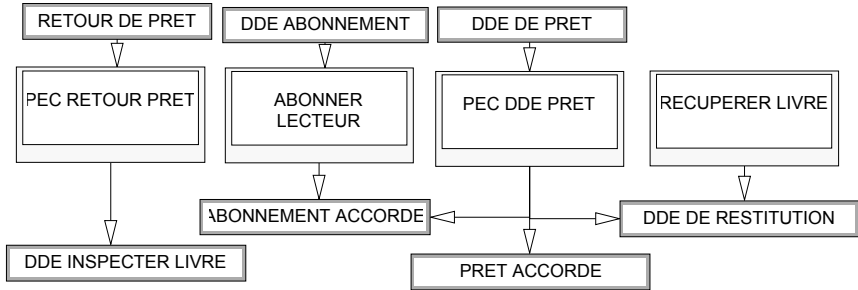
Les opérations conceptuelles sont :

Prise en compte de la demande de prêt : si la personne n'est pas abonnée, elle l'est sans condition. Elle peut avoir des livres à restituer ou son quota est dépassé. Une demande de restitution de livre est faite. Dans le cas contraire, et si un exemplaire est disponible, le prêt est accordé.

Abonner lecteur : systématique après une demande d'abonnement. Cette opération pourrait ne pas exister. Le message de demande d'abonnement n'est pas très conceptuel.

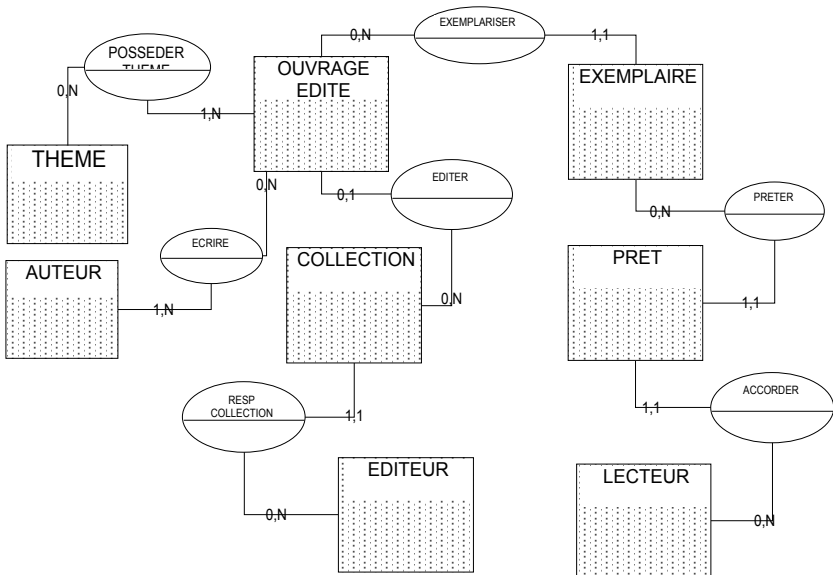
Récupérer livre : cette opération est décidée et ne comporte pas de message événement. Elle consiste à examiner le cas des livres non rendus dont le prêt est échu. Le message résultat est la demande de restitution.

Prise en compte du retour du prêt : opération enclenchée à réception du message retour du prêt (et du livre physique). Elle consiste à récupérer le livre et à demander à "entretenir" son avis sur l'état du livre rendu. Ce nouveau message entre domaines devrait figurer sur le MCC.



3 MCD

Le modèle de données est le suivant : un auteur écrit un ou plusieurs ouvrages. Un ouvrage est un ouvrage édité possédant plusieurs exemplaires physiques. Le prêt est accordé pour un exemplaire physique à un lecteur. Une collection est éditée chez un éditeur. Un ouvrage peut posséder plusieurs thèmes ou vedettes : roman, documentaire, bande dessinée, histoire...



Un ouvrage est le contenu du "livre". Un exemplaire est l'exemplaire physique du livre. L'auteur écrit un ouvrage. Le lecteur lit un exemplaire physique. Un exemplaire peut être prêté plusieurs fois au même lecteur, donc le concept de prêt doit exister.

Les individus et les informations sont :

Auteur : nom auteur, prénom auteur.

Collection : code collection, libellé collection.

Éditeur : code éditeur, nom éditeur, prénom éditeur.

Exemplaire : code exemplaire, date d'achat, date de destruction.

Lecteur : n° abonné, nom lecteur, prénom lecteur, adresse lecteur.

Ouvrage : code ouvrage, titre ouvrage, durée autorisée.

Prêt : code prêt, date prêt, date de retour réelle du livre.

Thème : code thème, libellé thème.

Aucune information n'est rattachée à une relation.

4 MOT

Les postes de travail sont :

- le bibliothécaire : aide au choix de l'ouvrage, remplit les commandes, réceptionne les livres des éditeurs ;
- l'accueil : administratif, responsable des abonnements, de la relance aux abonnés ;
- le magasinier : responsable du stock, déballe et range les livres, met à disposition les livres demandés, réceptionne les livres reliés.

Vous pouvez imaginer la procédure avant de lire la suite.

Les opérations organisées sont :

Conseiller lecteur : opération rajoutée pour montrer qu'une procédure peut être multi-domaines.

Prise en compte de la demande d'abonnement : ici la procédure est détaillée dans le cas où le lecteur n'a pas son adresse ou une justification de son identité et de son adresse (utile pour la relance des livres non restitués).

Abonner lecteur : identique au conceptuel.

Prise en compte de la demande de prêt : la différence est que le magasinier va chercher le livre en magasin.

Chercher livre : opération typiquement organisée. Le magasinier peut ne pas trouver le livre s'il est tombé de l'armoire ou s'il est mal rangé. Pour éviter que cela ne se reproduise, il devra mémoriser sa présence et effectuer un inventaire tous les mois.

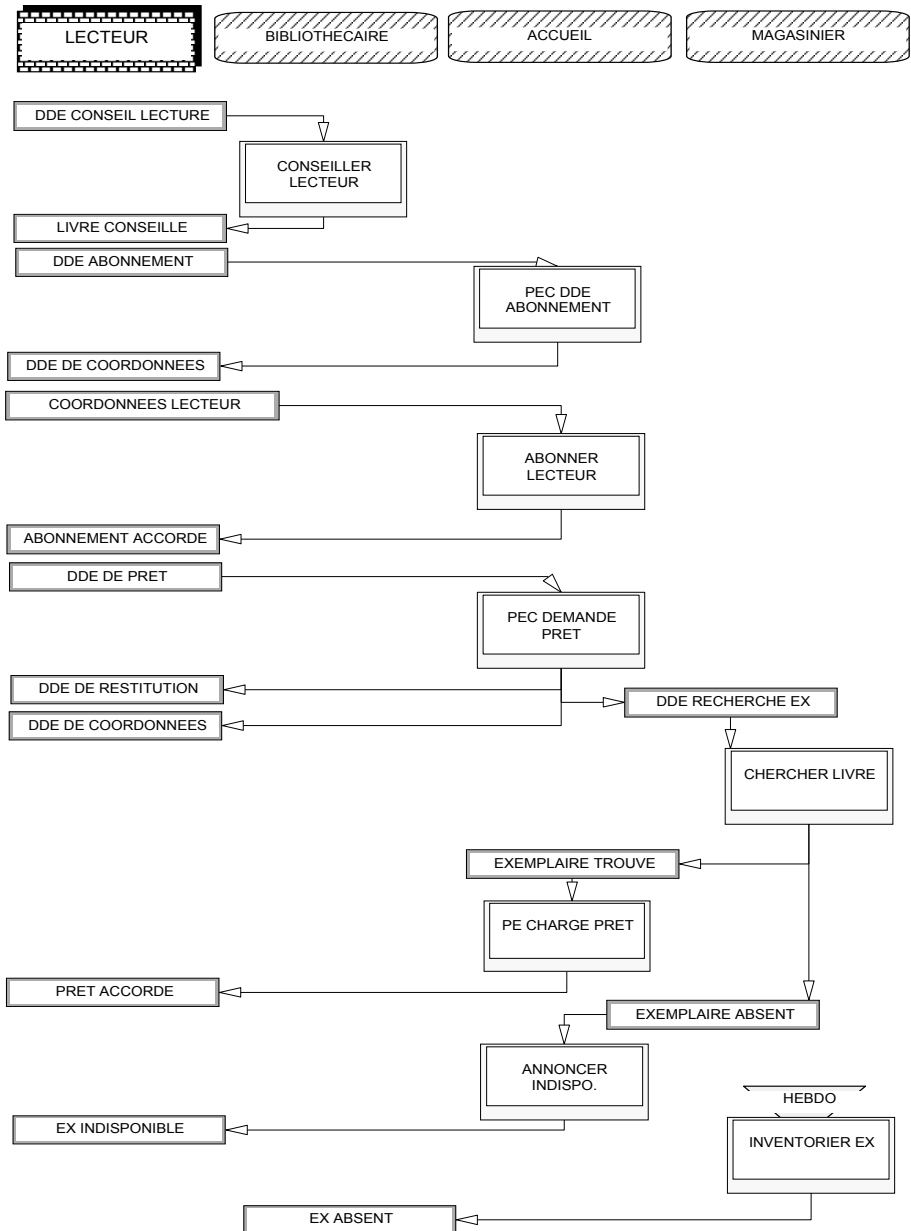
Prise en charge du prêt : c'est à ce moment que le prêt sera enregistré.

Annoncer indisponibilité : opération désagréable. C'est la faute de l'informatique

!

Inventorier : opération nouvelle "temporisée" mensuellement.

La procédure de prêt de livre est :



5 MOD

Les individus sont les mêmes que le MCD. Au lieu de créer un individu supplémentaire tel que "inventaire", une information supplémentaire est dans

l'individu "livre" : présence du livre. Elle permet de savoir qu'un exemplaire théoriquement en stock n'est pas à sa place. Elle est mise à jour quand le magasinier ne trouve pas l'exemplaire ou quand il le retrouve suite à un inventaire.

6 Liste des outils (exercices 41 et 42)

6.1 A partir des données (exercice 41)

L'exercice consiste à indiquer les outils informatiques à partir des individus et des relations du modèle de données.

Les outils liés à l'individu "auteur" sont donnés à titre d'exemple. Les outils de suppression ne sont pas explicités.

Individu "auteur".

Créer auteur
Modifier auteur
Rechercher auteur à partir de son nom ou lister auteurs

Individu "collection".

Individu "éditeur".

Individu "exemplaire".

Individu "lecteur".

Individu "ouvrage".

Individu "prêt".

6.2 A partir des traitements (exercice 42)

L'exercice consiste à indiquer les outils informatiques à partir des opérations du modèle organisationnel de traitement. Par exemple, un outil lié à l'opération "Prise en compte de la demande de prêt" peut être la "Consultation de l'abonné et de ses livres empruntés". Cet outil "intégré" permet de consulter les exemplaires empruntés et leur date de retour théorique à partir de la saisie du numéro d'abonné.

Opération "conseiller lecteur".

Opération "prise en compte de la demande d'abonnement".

Opération "prise en compte de la demande de prêt".

Consultation de l'abonné et de ses livres empruntés

Opération "abonner lecteur".

Opération "chercher livre".

Opération "prise en charge du prêt".

Opération "annoncer indisponibilité".

Opération "inventorier".

